

# **Arrestation et emprisonnement du Christ Anarchiste**

Marie de Saint-Rémy

Marie de Saint-Rémy  
Arrestation et emprisonnement du Christ Anarchiste  
mars 1896

extrait le 11 septembre 2026 de la collection d'*Archives  
anarchistes*, tiré du n°6 du *Christ anarchiste*

**[bibliotheque-anarchiste.com](http://bibliotheque-anarchiste.com)**

mars 1896

Eh ! oui, le Christ Anarchiste en prison en la personne de son gérant.

Voici le récit de l'émouvante incarcération de celui qui, en cette heure de l'Eternité, est physiquement parmi les hommes l'organe de tous les Christ qui ont souffert pour le salut du genre humain.

Le 18 février au matin, à 10 heures, arrive un policier portant un billet du commissaire du canton invitant le camarade Babinger, gérant du "Christ Anarchiste", à se présenter sur l'heure en son cabinet.

— Très bien, dit-il, je vais aller, merci.

L'agent se retire.

Nous étions à commenter le motif de cette invitation lorsque tout à coup, la porte de la grille du jardin qui entoure la villa s'ouvre avec fracas, et une demi-douzaine d'agents fait explosion dans nos bureaux, en même temps que d'autres cernent l'immeuble.

— M. Babinger ? dit le chef.

— Me voilà !

— Voici un mandat d'amener signé de M. le Procureur de la République. Apprétez-vous à nous suivre.

Nous nous regardions tout ahuris. Notre sympathique collaborateur-crieur objecta :

— Mais vous donnerez le temps à Babinger de déjeuner ? — Et de me laver et habiller ?

— Certainement, dirent-ils poliment ; mais n'essayez pas de fuir, nous avons des ordres formels.

— Ce qui signifie, dis-je, que si notre gérant faisait semblant de vouloir s'évader, vous tireriez dessus comme sur un lapin.

Nul ne répondit ; ce silence était significatif. Babinger les rassure, et, revenus du premier moment de stupeur, nous nous demandons, anxieux, si le Palais de Luxembourg a fait explosion.

— Non, non, il n'y a rien heureusement de tout ça, pas d'expositions, dirent les sbires ; mais voilà, il faut nous suivre.

Tout le quartier était en émoi, toutes les rues étaient cernées. Dans le temps que le gérant déjeûnait, les agents, rassu-

rés, le voyant prêt à partir, se promènent dans la salle à manger.

Je m'habille à la hâte et je dis : j'accompagne au Palais Babinger. Le camarade Albrand nous suit, lui aussi ; et nous voilà en marche. Nous devons dire, pour rendre témoignage à la vérité, que quelques agents passèrent en éclaireurs, tandis que les autres nous disaient : Nous sommes connus, notre présence côte à côte vous gênerait peut-être. Nous leur avons su gré de leur délicatesse, mais nous ne nous sentons pas blessés de l'escorte des agents de la sûreté. On sait qu'au « Christ Anarchiste » nous ne pouvons être arrêtés et emprisonnés que pour prendre la défense des parias et des faibles. Or, il n'y a là rien de déshonorant pour nous ; au contraire, nous nous sentons fiers et glorieux de cette mission, tant redoutable pour les peureux. Nous arrivons au Palais. Là, un ordre d'écrou pour notre gérant était signé. Nous l'embrassons, et on l'incarcère. C'était le mardi gras, le Parquet était en fête ; aucun bureau n'était ouvert. Nous nous retirons chez nous.

Remis de l'émotion dont on ne peut se défendre, quoique habitués à la persécution, nous nous rappelons que le lendemain mercredi, à une heure, Madame Romanoff, notre collaboratrice, médium guérisseur anarchiste universelliste, était appelée en police correctionnelle au Palais de Justice de la ville d'Avignon.

Nous déjeûnons et partons pour cette ville entendre ce qu'il allait en advenir de Mme Romanoff. Son cas n'était pas inquiétant : elle était accusée d'exercice illégal de la médecine. Mais voilà, son titre d'anarchiste, pensions-nous, va rendre féroces ces juges, et quoiqu'elle prouve qu'elle ne fait pas de médecine, mais du somnambulisme, et que le procès soit le fait de la police et non après plaintes formulées par aucun des nombreux malades qui viennent chez elle, nous pressentions qu'elle serait condamnée ; en effet. Cette condamnation à 16 francs d'amende et aux dépens n'a rien de répréhensible ni d'injuste, car les apparences sont malheureusement que Mme Romanoff fait de la médecine. Les témoins ont protesté, déclaré qu'ils avaient été guéris sans que rien ne leur coûte ; ils n'ont pu la sauver de l'amende.

Mais où il y a quelque chose de sanglant, de stupéfiant, quelque chose que les lecteurs ne croiraient pas si le fait ne s'était passé en public, dans une salle correctionnelle, en présence de deux cents témoins. (Pour moi, j'en tremble encore ; ça m'a paru un si épouvantable blasphème que je ne peux revenir de l'indicible émotion qu'elle a produite en mon âme d'Universelliste).

Mme Romanoff venait donc d'être condamnée à 16 fr. d'amende pour exercice illégal de la médecine, lorsque le Président du tribunal, sur un réquisitoire inqualifiable du Procureur de la République de la ville d'Avignon, prononce cette parole qui restera comme une tache ineffaçable, indélébile sur le Palais de Justice de la ville des Papes. Entendez bien, lecteurs, lisez bien, vous tous, amis et ennemis des Universellistes. L'organe du ministère public a dit textuellement : « Babinger, le gérant du "Christ Anarchiste", est depuis hier, par nos ordres, emprisonné en la ville de Toulon. Il est accusé de complicité morale dans l'exercice de la médecine illégale avec Mme Romanoff, mais nous demandons au Tribunal de le condamner par défaut à la même peine que madame Romanoff ».

Un témoin de l'affaire me dit à l'oreille : mais cet homme est ivre ou a perdu le sens moral ; avoir le courage de dire qu'on a fait emprisonner un accusé à Toulon et qu'on le condamne par défaut alors qu'on le retient pour qu'il ne puisse se défendre est d'un si inconcevable cynisme que jamais peut-être, dans les annales judiciaires, l'enceinte d'aucun Palais de Justice n'avait entendu pareilles insanités.

Monsieur le Ministre de la Justice, laisserez-vous impunément faire retomber sur toute la magistrature ce mépris de vos lois ??

Et maintenant notre gérant a été transféré enchaîné de la prison de Toulon à celle d'Avignon.

Le n° prochain donnera l'épilogue de ce drame. A ce qu'il paraît que le Procureur de la République d'Avignon a fait emprisonner notre gérant parce que, dans une lettre à lui écrite au reçu de la copie d'accusation de complicité morale avec Mme Romanoff dans l'exercice de la médecine illégale, il lui dit : Je

ne suis pas plus le complice de Mme Romanoff, dans sa médiocrité, que vous n'êtes, vous, M. le Procureur, le complice des chéquards.

Quel est celui qui, quoique mal prévenu vis-à-vis des anarchistes aurait le courage, de le faire arrêter, enchaîner, emprisonner pour cette parole ?

On ose parler contre Pilate parce qu'il a laissé exécuter Jésus. Mais Pilate a eu le courage de dire : Cet homme est innocent ! Je me lave les mains de son sang, je ne me rends pas le complice du Sacerdoce. Mais les Pilates modernes depuis la première année de notre ère ont fait du chemin, eux aussi ont progressé ; comme toutes les sciences, ladite judiciaire a atteint son apogée de civilisation.

Marie de Saint-Rémy